



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 14 Mai 2018 à 19 heures

Sommaire

Approbation du compte-rendu du 26 Mars 2018.....	3
Election du secrétaire de séance.....	3
Information du Président.....	3
Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau	4
Terrains de Football.....	4
201800514_01 – Présentation et validation du projet de réhabilitation du terrain de football de Saint-Jeoire	4
Administration générale.....	7
20180514_02 – Positionnement sur le périmètre du futur Plan Pastoral Territorial ;.....	7
20180514_03 – Proposition d’abandon du statut de pisciculture du Lac du Môle	8
Finances Publiques	9
20180514_04 – Garanties d’emprunt apportées à l’association MJCi Les Clarines.....	9
Culture et Patrimoine	10
20180514_05 – Signature d’un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC et le Conseil Savoie Mont Blanc.....	10
Questions et Informations diverses	12
Calendrier des prochaines réunions et commissions :.....	12



Informations des Conseillers Communautaires : communication sur le tri et semaine du Développement Durable - politique déchets : 12



L'an deux mille dix-huit, le quatorze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Serge PITTET, premier Vice-président en remplacement de Monsieur Bruno FOREL, excusé.

Date de convocation : 07 Mai 2018
Nombre de délégués en exercice : 35
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués donnant pouvoir : 3
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Isabelle ALIX, Jacqueline GUIARD, Paul CHENEVAL, Daniel REVUZ, Jean PELLISSON, Danielle ANDREOLI, Bernard CHAPUIS, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Jocelyne VELAT, Catherine MARIN, Daniel TOLETTI, Catherine BOSC, Daniel VUAGNOUX, Christine CHAFFARD, Nelly NOEL, Michel CHATEL, Christophe BOUDET, Carole BUCZ, Laurette CHENEVAL, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Pascal POCCHAT-BARON, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI, Monique MOENNE,

Délégués excusés :

Bruno FOREL donne pouvoir à Paul CHENEVAL
Philippe GEVAUX donne pouvoir à Christine CHAFFARD
Gilles PERRET donne pouvoir à Serge PITTET

Délégués absents :

Olivier WEBER
Florian MISSILIER

Monsieur Yvon BERTHIER est désigné secrétaire de séance.

S. PITTET excuse le Président, B. FOREL, retenu dans une réunion impérative agendée récemment. Il présente également M. FURODET, du cabinet Atelier Chaneac, assurant la maîtrise d'œuvre du terrain de football de Saint-Jeoire qui présentera le projet.
S. PITTET ajoute que L. CHENEVAL et C. BOSC auront quelques minutes de retard.

Approbation du compte-rendu du 26 Mars 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 26 mars 2018, envoyé en pièce jointe, est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Il est adopté à l'unanimité sans remarque.

Election du secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Yvon BERTHIER est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.



Information du Président

Le Président s'est excusé en amont de la réunion et n'a pu participer à la séance du conseil communautaire de ce 14 mai, pris par l'obligation de répondre à d'autres engagements. Le conseil ne pouvait pas se reporter. La présidence de cette séance a donc été confiée au 1^{er} Vice-président, Serge PITTET

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a décidé le 03 avril d'attribuer le marché d'étude intitulée "Flores remarquables : inventaires et suivis" au groupement composé du bureau d'étude MONT'ALPE et de Denis JORDAN pour un montant de 12 750 € HT.

Le Président a décidé le 11 avril 2018 d'attribuer le marché de réalisation d'une étude sur la restauration et la préservation des pelouses sèches au groupement de prestataires NEOTTIA / David LECLERC pour un montant de 24 000 € HT.

S. PITTET laisse la parole à M. PEYRARD pour apporter quelques explications complémentaires sur ces deux points. M. PEYRARD rappelle que ces opérations sont financées à hauteur de 80% par le conseil départemental et cofinancées, pour les 20% restants, par la CC4R et les communes voisines partenaires du projet (Ayse, Bonneville et Saint-André de Boège). S. PITTET ajoute que, concernant l'étude sur la flore, une première étude menée sur le Vouan par Denis Jordan sera rachetée et non refaite.

Le Président a accepté le 12 avril 2018 de modifier 2 titulaires d'un bail pour un local professionnel dans l'immeuble des 4 Rivières à VIUZ EN SALLAZ :

- Mme Broisin est remplacée par Mme DORIZY Noémie, orthoptiste ;
- Mme Pellet-Laurenzio est remplacée par Mme COULON Audrey, activité d'ostéopathe ;

Terrains de Football

201800514_01 - Présentation et validation du projet de réhabilitation du terrain de football de Saint-Jeoire

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Jeoire avait manifesté la nécessité de réhabiliter le terrain de football synthétique au moment du transfert de compétences et durant les travaux préparatoires de la CLECT. Il rappelle également les conditions particulières de participation financière par la commune qui avaient été mises en place à cet effet : une somme annuelle de 40 000 euros avait été prévue dans la CLECT pendant 5 ans pour financer le projet intercommunal. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CHANEAC pour suivre l'opération.

Le conseil est amené à valider le projet proposé afin de lancer la consultation des entreprises. Les travaux comportent la réfection de l'ensemble de l'aire de jeu, le substrat et la couche supérieure et la création de gradins. Le cabinet CHANEAC présente en détail le projet et répond aux questions des élus, notamment sur le choix du synthétique et la polémique liée à l'utilisation du caoutchouc dans la composition du terrain.



S. PITTET rappelle que le conseil communautaire s'était positionné pour mener cette étude. De plus, un financement DETR de 91895 € a été validé et une subvention d'environ 30000 € est sollicitée auprès de la fédération de football. Enfin, dans le cadre de la CLECT, la commune de Saint-Jeoire a prévu un financement à hauteur de 200 k€ réparti sur cinq ans à raison de 40 k€ par an. S. PITTET laisse la parole à M. FURODET pour exposer le projet.

M. FURODET explique que l'on se trouve sur un terrain existant avec une sous-couche coulée en place. Un bureau de contrôle des sols sportifs est venu vérifier la structure actuellement en place, ce qui a mis en évidence une sous-couche en bon état. Globalement les travaux consisteront seulement en un changement de tapis, sans modification de l'orientation du terrain. Le réseau de drainage actuel est en partie obstrué. Il y aura quelques réparations sur la sous-couche existante et le système de drainage. La consultation prévoit un remplissage en granulats SBR, du caoutchouc recyclé noir, en proposition de base, mais également une variante avec du granulats SBR encapsulé avec du polyuréthane de couleur verte, ainsi qu'une variante avec un remplissage en billes de liège. Ces variantes ont une implication financière qui peut être conséquente mais la consultation des entreprises peut réserver de bonnes surprises.

C. BOSCH et L. CHENEVAL rejoignent la séance.

M. BOCHATON demande si on a du recul sur l'emploi de liège. M. FURODET répond que le plus ancien terrain de liège se trouve en Allemagne et a 7 ans. Le principal souci est le coût du liège qui a fortement augmenté ces dernières années. Le souci sera le coût annuel d'entretien pour lequel il faut prévoir environ 25 k€. M. FURODET attire l'attention sur le fait qu'en cas de rupture de fourniture, il ne sera pas possible de mixer avec des granulats SBR. G. MILESI demande à combien est estimé l'entretien pour les autres possibilités. M. FURODET explique que pour du SBR noir classique il faut compter environ 2 à 3 k€ par an et pour du SBR encapsulé entre 3 et 4 k€ par an. S. PITTET ajoute qu'avec un bon entretien ce type de terrain tient bien sur la durée. M. FURODET précise également que les terrains synthétiques plus récents présentent une solidité plus importante que par le passé. En revanche, dans le cadre de la consultation, il a été précisé que la durabilité du terrain ne devait pas être contrainte par le temps de jeu ou le type de chaussures, étant donné que certains fabricants ne se privent pas de mettre des contraintes limitantes pour les utilisateurs. G. MILESI explique que dans le cas du terrain existant à Viuz-en-Sallaz il n'y a pas non plus de souci lié à l'utilisation du terrain. M. FURODET explique que les effets d'UV ou d'utilisation ont une importance sur la fréquence de balayage notamment, mais dans le cas de terrains plus importants, plus sollicités.

Par ailleurs, M. FURODET explique que les travaux comprennent la mise en place de gradins en pierre présentant l'intérêt d'éviter tout entretien.

S. PITTET rappelle qu'il s'agit de valider le projet et d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises. Il demande au maître d'œuvre comment se situent les ouvertures de plis par rapport aux fourchettes estimatives en ce moment. M. FURODET répond qu'en général les offres se situent plutôt en-dessous qu'au-dessus des estimations.

G. MILESI demande comment se situe le projet actuel par rapport à la polémique des terrains synthétiques. M. FURODET prend l'exemple des piscines dans lesquelles on met de la javel alors qu'on ne donnerait jamais de la javel à boire aux enfants. Il explique que la polémique a déjà une dizaine d'années et vient de l'observation d'un nombre important de cancers chez des gardiens de but jouant sur un terrain de Boston. En revanche, il s'est avéré que le taux était équivalent au reste de la population qui est en augmentation également. Il faut également savoir que les normes européennes sont plus basses en seuils et que les pneus utilisés sont davantage suivis, ce



qui évite d'avoir par exemple des pneus de Fenwick ayant été utilisé sur des sites nucléaires. Par ailleurs, aux Pays-Bas, des études ont été menées suite à cette polémique et n'ont rien montré. Il y a eu un arrêt de la production de SBR le temps de mener les études mais, en l'absence de preuves, la production a redémarré. Aujourd'hui on sait seulement qu'il y a des émanations de HAP potentiellement dangereuses, mais aucune preuve de l'incidence sur la santé humaine. L'encapsulation proposée en variante est une solution qui permet de réduire les risques et de conserver une surcouche verte plus esthétique. B. CHATEL demande quel est le surcoût estimé pour cette variante. M. FURODET estime ce surcoût à 5 ou 6 € par m². S. PITTET propose de voir ce qu'il en sera lors de l'ouverture des plis, mais que, s'agissant d'une polémique, il faudra faire ce qu'il faut pour que ce soit bien fait afin d'éviter toute polémique. C. CHAFFARD demande en quoi un terrain synthétique est plus intéressant qu'un terrain naturel. Le maître d'œuvre explique qu'effectivement un terrain synthétique était plus cher à l'achat, puisque cela représente un investissement d'environ 750 k€ contre 300 k€ mais en comptant la structure qui sera valable pour environ dix générations de tapis. De plus, un terrain naturel nécessite un fort entretien, avec des apports d'engrais, une forte consommation d'eau, des problématiques d'écoulements dans les nappes qui n'ont rien d'écologique. Les terrains synthétiques posent également moins de problèmes de foncier et d'entretien et permettent le recyclage des pneus. G. MILESI estime que c'est une solution pratique. J. PELLISSON demande comment se passe le recyclage des pneus et notamment la structure métallique et les câbles présents afin de s'assurer qu'ils ne se retrouvent pas dans le granulat. Le maître d'œuvre explique que l'enlèvement des câbles et ferrailles se fait par un passage sur un tapis et l'utilisation d'aimants. S. PITTET ajoute qu'il n'y a eu aucun souci de ce type sur le terrain de Viuz-en-Sallaz. M. FURODET ajoute que le granulat est toujours passé par des contrôles relatifs à des normes. La granulométrie est inférieure à 2,5 mm, donc il y a peu de soucis techniques possibles.

S. PITTET propose donc de valider le projet avec un financement à hauteur de 321 895 € envisagé.

Vu la présentation du projet et la discussion qui a suivi ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le projet présenté de réhabilitation du terrain de football synthétique de Saint-Jeoire ;
- AUTORISE le Président à consulter les entreprises pour réaliser le chantier ;

Pour rappel, le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

Budget prévisionnel					
Descriptif des travaux	Coût des dépenses	Recettes	Taux de participation	Montant subvention	
Travaux de refonte du terrain	287 035,00 €	Ligue de Football Amateur - FFF	10,0%	30 631,50 €	En attente
Travaux de contrôles externes et installation chantier	9 900,00 €				
Maitrise œuvre	9 380,00 €	DETR	30,0%	91 894,50 €	Acceptée
		Autofinancement CC4R	60,0%	183 789,00 €	
TOTAL	306 315,00 €		100,0%	306 315,00 €	

Ce budget ne tient pas compte d'un éventuel surcoût lié à la construction de gradins de 15 000 euros.



Administration générale

20180514_02 - Positionnement sur le périmètre du futur Plan Pastoral Territorial ;

Monsieur le Président rappelle que la CC4R a été sollicitée par les comités de pilotage des PPT du Haut-Giffre et du Roc d'Enfer pour savoir si notre territoire, ainsi que les communes d'Ayze et de Marignier étaient enclins à basculer vers le PPT du Haut-Giffre lors du renouvellement de l'outil en 2019.

Afin d'apporter une réponse, la CC4R a souhaité consulter l'ensemble des parties prenantes de cette démarche en faveur de l'activité pastorale. Ainsi, la position de la SICA Arve Giffre Risse a été entendue, les agriculteurs indépendants ont eux aussi pu exprimer leur avis lors de réunions de concertations organisées dans le cadre de la démarche « stratégie pastorale » du contrat de territoire ENS. Enfin, Monsieur le Président a rassemblé les élus communaux et intercommunaux le 16 avril 2018 pour échanger sur ce sujet.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de délibérer afin que le territoire reste en totalité dans le périmètre du PPT du Roc d'Enfer. Ce choix est motivé par le souci de respecter une cohérence territoriale dans la mise en œuvre des politiques agricoles menées conjointement avec les territoires voisins :

- D'une part, la CC4R élabore un projet de territoire (SCOT Cœur du Faucigny) avec la CCVV et la CCFG. Il paraît important de conforter cette dynamique et les échanges avec les collectivités voisines de manière cohérente en matière d'agriculture.
- D'autre part, la démarche Espaces Naturels Sensibles portée par la CC4R, qui contient un volet stratégie pastorale, est menée sur le Môle et le Vouan en collaboration avec les communes de BONNEVILLE, AYZE et ST ANDRE de BOEGE.
- Le plateau de Plaine Joux est partagé entre la CCVV et la CC4R et serait coupé si la CC4R devait partir au PPT du Haut-Giffre.
- Enfin, une démarche est en cours avec la Chambre d'Agriculture entre la CCFG, la CC4R et les communes de la Vallée Verte en matière de stratégie foncière agricole. Là encore, une certaine cohérence s'impose.

S. PITTET explique que cette délibération porte sur le futur périmètre du plan pastoral territorial (PPT). Il rappelle qu'il y a eu une réunion pour discuter de la modification ou non du périmètre du PPT. Il est ressorti des différents échanges, rapportés dans la note de synthèse, que la CC4R souhaiterait davantage rester dans le PPT du Roc d'Enfer. C. CHAFFARD qu'il y avait deux soucis : ne couper ni le Môle, ni les liens avec la Vallée Verte alors que Mégevette et Saint-Jean-de-Tholome sont très utilisateurs de ce dispositif. Il sera néanmoins demandé de centraliser les réunions pour en limiter la distance. Les communes d'Ayze et Marignier, ainsi que la communauté de communes de Faucigny-Glières ont également été contactés afin de souligner l'importance de ne pas couper le Môle en deux d'autant plus dans le contexte de travail conjoint à travers le SCOT en cours.

Considérant les politiques d'aménagement menées avec les territoires voisins et particulièrement les communes de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;

Considérant que les démarches de groupements pastoraux pourront bénéficier de l'appui d'un PPT comme de l'autre ;

Considérant la demande de positionnement des 2 comités de pilotage des Plans Pastoraux Territoriaux du Roc d'Enfer et du Haut Giffre ;

Considérant les conclusions issues de la réunion de concertation du 16 avril 2018 à ce sujet ;

Vu les différentes concertations et la prise en compte des arguments de chaque partie ;



Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DEMANDE de rester dans le périmètre du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre la présente délibération ;

20180514_03 – Proposition d'abandon du statut de pisciculture du Lac du Môle

Monsieur le Président informe que le Lac du Môle cumule actuellement deux statuts réglementaires incompatibles :

- ✓ Une déclaration de pisciculture au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement (4/11/2013 pour 30 ans) ;
- ✓ Un arrêté préfectoral (DDT-2016-0188) de classement en 2^{ème} catégorie piscicole d'un plan d'eau « d'eau close » (25/01/2016 pour 5 ans)

De plus, le Lac du Môle est placé en série sur le cours du Thy et ne constitue donc pas une « eau close ». Monsieur le Président ainsi que les maires concernés ont été invités par les services de l'Etat à une rencontre afin de discuter de cette problématique.

Monsieur le Président propose de supprimer les 2 statuts afin d'aboutir au classement unique « de plan d'eau en eau libre de 2^{ème} catégorie ». La loi pêche pourra s'appliquer de plein droit sans contrainte. De plus, le pouvoir des agents en charge de la police de l'eau (AFB, garde particulier) qui s'appuie sur le code de l'environnement, pourra s'exercer sur le Lac du Môle. Enfin, ce changement n'engendrera aucune conséquence sur le bail de pêche attribué à l'AAPPMA du Faucigny et sur la gestion piscicole (empoissonnement), ni sur les obligations de bonne gestion hydraulique du lac.

S. PITTET propose donc au conseil l'abandon du statut actuel du lac du Môle qui cumule deux statuts incompatibles. Il s'agit 'e rester dans la configuration la plus simple et cohérente puisque le lac du Môle n'est pas une eau close. Cela n'empêchera pas la pratique de la pêche, ni les classes de voiles. S. PITTET demande si les deux communes de La Tour et Ville-en-Sallaz ont bien été informées, ce que les deux maires des communes concernées confirment. D. REVUZ ajoute que cette modification est au contraire très favorable et qu'il n'y a aucun souci non plus pour la pêche.

J. PELLISSON aborde la question de la sécurisation du stationnement aux abords du lac et de la circulation trop rapide. S. PITTET explique que l'aspect de l'accessibilité du public au lac sera pris en compte dans le cadre du plan de gestion du lac au titre des espaces naturels sensibles. B. CHATEL explique qu'il y a des solutions telles que des ralentisseurs ou des chicanes, mais que cela posera d'autres problèmes. J. PELLISSON ajoute que s'il y a du monde c'est que le site remplit bien sa fonction. D. REVUZ demande si un bureau est missionné sur cette question qui ne doit pas être insurmontable mais qui demande d'être étudiée. S. PITTET explique que si l'aménagement des accès, notamment des parkings, doit être étudié il ne faut pas oublier le caractère naturel et sensible du site et qu'il ne s'agit pas de tout aménager.

Compte tenu de la déclaration de pisciculture au titre de l'article L214-3 effectuée le 4 novembre 2013 ;
Considérant l'incompatibilité des 2 statuts actuels du lac du Môle ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ANNULE le statut de pisciculture au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement ;
- DEMANDE un classement unique « de plan d'eau en eau libre de 2^{ème} catégorie » pour le Lac du Môle ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre la présente délibération ;



Finances Publiques

20180514_04 – Garanties d'emprunt apportées à l'association MJCi Les Clarines

La Communauté de communes a été sollicitée par l'association MJCi Les Clarines pour apporter une garantie bancaire dans le cadre d'un d'emprunt contracté prochainement. Pour rappel, cette association participe au développement social et culturel du territoire de la CC4R. L'association va réaliser différents petits investissements dans le nouveau bâtiment mis à disposition par la commune, nécessaires au développement de son activité. Le montant de l'emprunt contracté est de 41 000 euros, remboursable sur 4 ans.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 41 000 euros

Etablissement bancaire : Crédit Agricole des Savoie

Durée : 48 mois

Taux effectif global : 1,45 %

Frais de dossier : 160 €

Echéances : mensuelles - 879,69 €

Les garanties d'emprunts accordées par les collectivités locales à une personne de droit privé sont encadrées par trois règles prudentielles. Ces règles visent à limiter les montants garantis par les collectivités locales, en introduisant des plafonds :

- Plafonnement global pour la CC4R. Il vise à limiter les montants garantis par la collectivité locale: l'annuité de la dette garantie, ajoutée à l'annuité de la dette de la collectivité ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement.
- Plafonnement par bénéficiaire. Cette disposition vise à diviser les risques entre plusieurs débiteurs. Le montant des annuités garanties auprès d'un tiers ne peut excéder 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties.
- Division du risque. La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50% ; un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités, laissant une part des risques au secteur bancaire.

Ces 3 règles étant respectées, il est proposé à la CC4R de se porter garante au cas où l'association ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus. Dans ce cas, la CC4R s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place de l'association. La CC4R s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

S. PITTET explique qu'il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt pour la MJCi afin de le permettre d'aménager les locaux. La commune de Viuz-en-Sallaz a financé l'informatique. Ils se sont occupés des meubles pour acquérir du matériel d'occasion en très bon état. La commune de Viuz-en-Sallaz a mis à disposition des véhicules et des chauffeurs. Ils ont également un peu de matériel pour lequel ils auraient besoin de cet emprunt de 20 500 € et nous demandent de les cautionner dans le respect des trois conditions évoquées dans la note de synthèse, soit un maximum de 50% du plafond d'emprunt, des annuités ne pouvant excéder 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties, ainsi qu'une quotité maximale à 50%. Le taux de 1,45 % obtenu est plutôt intéressant.



Vu l'article L 2252-1 du Code général des collectivités locales CGCT,

Vu la demande de l'association MJCi,

Où cet exposé, après en avoir délibéré par 32 voix POUR et 1 voix ABSTENTION, le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'octroyer la garantie d'emprunt en faveur du Crédit Agricole des Savoie à hauteur 20 500 euros, soit 50% de l'emprunt de 41 000 euros réalisé par l'Association MJCi Les Clarines comme exposé ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole des Savoie et l'association MJCi Les Clarines ;
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer tout document et acte relatifs nécessaires à cet effet ;

Culture et Patrimoine

20180514_05 – Signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC et le Conseil Savoie Mont Blanc

Monsieur le président informe que la Direction Régionale des Affaires Culturelles relance son dispositif de soutien à la lecture publique en privilégiant les publics éloignés. Il s'agit de contrats sur 3 ans d'aides favorisant le développement de la lecture publique sur un territoire et réduisant les inégalités d'accès à la culture.

Le projet d'un Contrat de Territoire Lecture CTL permet de renforcer l'animation des bibliothèques et de s'appuyer sur ces lieux de culture de proximité pour développer l'action culturelle du territoire. Ce dispositif triennal vise à développer les politiques intercommunales de lecture publique, en ciblant les territoires souffrant d'un déficit d'offre de lecture et en favorisant l'ouverture sur d'autres missions premières des bibliothèques (rencontres avec la création littéraire, animation itinérante, recherche d'un nouveau public, programme d'actions hors les murs, lecture et petite enfance, lien intergénérationnel, action scolaire et contact avec les acteurs locaux). Il permet de soutenir des opérations suivantes :

- Les actions de médiation culturelle avec l'accueil d'écrivains en résidence ;
- Les actions de développement et de généralisation de l'usage des services numériques ;
- Les actions de renforcement entre bibliothèques au sein d'un territoire ;

En 2017, la CC4R n'a pas pu signer un contrat sur 3 ans. Seules les actions 2017 avaient bénéficié d'une aide à hauteur de 50% de la part de l'Etat (5 000 euros de subvention). Cette année, le dispositif a été renforcé. Il convient de solliciter à nouveau les services de la DRAC. Par la même, le Conseil Savoie Mont Blanc via Savoie Biblio souhaite s'impliquer dans la démarche et cofinancer les actions.

La CC4R souhaite proposer pour les 3 années (2018-2019-2020) une programmation concertée pour son réseau de bibliothèques avec la résidence d'un auteur pour une durée de 1 mois et pour la résidence d'une illustratrice pour une durée de 1 mois. Les résidences feront l'objet d'ateliers d'écriture et d'illustrations intergénérationnelles et les auteurs seront invités à circuler sur l'ensemble du territoire.

Programmes d'actions :

Le projet est construit en concertation avec l'ensemble des bibliothèques qui permettra d'aborder différentes champs de la création littéraire et documentaire.



Chaque année, le choix d'une thématique permettra de proposer un fil conducteur basé sur des valeurs du réseau (actions itinérantes, concertées, priorité à l'intergénérationnel et aux événements « Hors les murs » et organisation d'ateliers de création (écriture et illustration)

Le choix du fil conducteur commun permet de donner une couleur, une identité à ce réseau en dynamisant les équipes dans la durée.

Le CTL permettra d'intégrer les résidences d'auteurs à la programmation générale en lien avec le thème choisi par les équipes.

Sont envisagées en complément des résidences des rencontres pour tous les âges, des ateliers SLAM, des cafés « philos », des conférences et une fête finale qui présente l'ensemble des actions en janvier lors de la fête nationale « Nuit de la lecture ».

Des objectifs :

- Une programmation commune : montrer que dans les campagnes, les petites bibliothèques peuvent être à la fois des lieux de vie et d'échange, des terrains d'expérimentation ou de création, participer à la promotion d'initiatives artistiques originales et expérimentales, devenir des acteurs incontournables et impulser une dynamique avec différents acteurs culturels, sociaux et éducatifs grâce à une programmation culturelle de grande qualité.
- Des actions en faveur des publics empêchés : un programme d'actions « Hors les murs » permettra de proposer de s'adresser à des habitants qui ne fréquentent pas naturellement les bibliothèques et les lieux de culture en général. A travers le réseau des bibliothèques, renforcer le lien social, tisser des liens intergénérationnels, découvrir le territoire autrement, aller chercher un public qui ne fréquente pas les lieux de cultures

Monsieur le Président précise que certaines actions seront discutées en détail lors de la Commission Culture du 16 mai 2018. Il s'agit de déposer le dossier avant le 31 mai 2018 auprès des services de l'Etat.

S. PITTET explique qu'il s'agit de valider la signature d'un contrat territoire lecture avec la DRAC et le conseil départemental. Cela permettra de continuer d'étoffer les bibliothèques du territoire de la plus grande à la plus petite commune. Ce contrat permettra notamment de poursuivre la mise en place de rencontres, de programmes hors les murs ou encore d'actions avec les scolaires à travers le soutien des actions de médiation culturelle ou encore l'accueil de résidents écrivains et illustrateurs. S. PITTET ajoute qu'un bon écho est reçu des bibliothèques avant de laisser la parole à C. BEL. C. BEL confirme que le réseau Idelire fonctionne très bien, que les bibliothécaires s'impliquent dans le réseau ainsi que dans les actions organisées par Nadine. Une première expérience de l'accueil en résidence a été réalisée, avec un financement de la DRAC qui nous a conseillé d'opter pour ce contrat permettant de figer les subventions pour trois ans. Ce point n'est pas encore passé en commission culture à cause d'un souci d'échéances. S. PITTET estime que si l'implication dans le développement d'actions sportives est importante, la culture qui permet de nourrir l'esprit est également important. Il est donc proposé de solliciter la DRAC ainsi que le conseil départemental pour obtenir un soutien dans cette action. M. PEYRARD précise que la DRAC n'a pas financé directement sur une durée de trois ans l'an dernier afin de tester d'abord le projet qui a fait ses preuves. De plus, Savoie Biblio est intéressé également pour être cosignataire, ce qui permettrait d'espérer un financement de 30% de plus. Il s'agit d'un budget acceptable pour les finances de la communauté, avec un programme modeste mais intéressant pour le territoire.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le projet de Contrat de Territoire Lecture présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer un contrat territoire lecture avec la DRAC pour financer des opérations de médiation à hauteur de 50% par an pendant 3 ans ;
- SOLLICITE la DRAC pour financer la programmation 2018 au taux maximum ;



- AUTORISE Monsieur le président à signer un contrat territoire lecture avec le Conseil Savoie Mont Blanc pour financer des opérations de médiation à hauteur de 30% par an pendant 3 ans ;
- SOLLICITE le Conseil Savoie Mont Blanc pour financer la programmation 2018 au taux maximum ;
- AUTORISE le Président à signer les différents documents et à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Jeudi 17 Mai 2018 à partir de 19H00 : Commission Culture ;
- Mardi 22 Mai à 17H30 : Bureau communautaire de la CC4R
- Mercredi 23 Mai 2018 à 18h30 : Conseil Syndical du SCoT du Cœur du Faucigny
- Vendredi 25 Mai 2018 à 14h30 : Bureau du SM4CC
- Jeudi 31 Mai 2018 à 18h30 : Conseil Syndical du SM3A
- Mardi 05 Juin à 17H30 : Bureau communautaire de la CC4R
- Vendredi 15 Juin à 14h30 : Conseil Syndical du SM4CC
- Lundi 18 Juin à 19H00 : Conseil communautaire

Informations des Conseillers Communautaires : communication sur le tri et semaine du Développement Durable - politique déchets :

C. CHAFFARD explique que le SIVOM de Cluses a proposé, en prenant entièrement à sa charge, une communication sur les anciennes colonnes vieillissantes et de pouvoir ainsi continuer le message sur la magie, comme cela a été fait pour les points de tri. L'idée est de déplacer ces messages une ou deux fois par an afin de pouvoir en faire bénéficier ceux qui n'auraient pas pu les avoir aux premiers passages. En parallèle le tour des communes a été fait pour faire le point sur tous les projets de modifications. Enfin, le SIVOM a proposé à la CC4R de mettre en place une semaine du développement durable entre le 30 mai et le 4 juin. Un certain nombre d'actions seront ainsi mises en place.

L'habillage des colonnes aériennes de tri sélectif :

Dans le cadre de la communication associée au déploiement du plan d'optimisation du dispositif de collecte des emballages recyclables, le SIVOM de la Région de Cluses a proposé à la CC4R de déployer une communication sur des points de tri existants. Ceci afin de les rendre plus attractifs et de faire passer des messages sur l'intérêt environnemental du tri, en incitant et remerciant les usagers pour leur geste de tri. Dans la continuité de la communication déployée en phase 1, cette communication est basée sur le thème de la magie, avec de nouveaux visuels, de nouveaux messages...

Après un accueil favorable de la démarche en groupe de travail déchets et un travail important mené par le service communication du SIVOM de la Région de Cluses, ces panneaux seront installés sur une quinzaine de points de tri du territoire en mai 2018. Ensuite, ces panneaux circuleront de points de tri en points de tri, avec 1 à 2 déplacements par an, pour que la magie continue à s'opérer.



La semaine du Développement Durable, du 30 mai au 4 juin 2018 :



Avec l'accompagnement du SIVOM de la Région de Cluses, la CC4R proposera en 2018 aux habitants du territoire sa 1^{ère} semaine du développement durable.

En voici le programme :



Du mercredi 30 mai au samedi 2 juin :

Tous « les bons trieurs » seront récompensés. Sur présentation d'un sac rempli de déchets recyclables prêt à être triés à la Maison des Brasses à Viuz-en-Sallaz, chaque foyer recevra une « récompense bon trieur ». Un geste pour remercier les habitants et les encourager à poursuivre ce geste.

Mercredi 30 mai :

Un spectacle pour enfants (à partir de 7 ans) est proposé sur le tri des déchets. La compagnie « Le petit théâtre vert » donnera une représentation visant à sensibiliser le public au tri des déchets de façon ludique. Les places sont limitées, sur inscription.
Salle des fêtes de SAINT-JEOIRE – 13h45

Samedi 2 juin :

Paillage et Compostage
Stand d'informations sur la bonne gestion des déchets verts et biodégradables (paillage, compost) avec des conseils et échanges avec un horticulteur

RDV au marché du terroir à Saint Jean de Tholome, samedi 2 juin 2018, de 8h à 12h

Lundi 4 juin :

« Les déchets c'est sérieux mais pas que ! »
Spectacle déambulatoire burlesque « les Recyclowns » sur le thème du tri
RDV de 10h à 12h, au marché de VIUZ-EN-SALLAZ.

Lundi 4 juin - invitation des Conseillers Communautaires et membres du groupe de travail Déchets :
A 11h45 à Viuz-en-Sallaz, place de la Mairie
Voir Invitation transmise en pièce jointe de la note de synthèse

Et pour aller plus loin... Vendredi 15 et samedi 16 juin :

Visite de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER, sur inscription auprès du SIVOM de Cluses.
Vendredi 15 juin de 14h à 18h et samedi 16 juin de 9h à 12h.

L'affiche de la semaine du Développement Durable :

SEMNAINE DU Développement DURABLE 2018

30 mai
Spectacle enfant
à partir de 7 ans (gratuit)
« La guerre du tri n'aura pas lieu »
Salle des fêtes de SAINT-JEOIRE,
Place Germain Sommelier, à 13h45.
Inscription obligatoire sur :
www.sivom-region-cluses.fr
Les enfants doivent être accompagnés
d'un adulte (1 adulte par famille max.).

Du 30 mai au 2 juin
Sur présentation d'un sac rempli
de déchets recyclables,
une récompense «Bon trieurs»* vous
sera remise, RDV Maison des Brasses,
VIUZ EN SALLAZ - 30 route des Brasses - en
face du supermarché Casino.
*Offre limitée à 1/foyer dans la limite des stocks disponibles

2 juin
Atelier et démonstration
«Paillage et compostage»
Distribution de compost (gratuit)
de 8h à 12h, Marché du Terroir
SAINT JEAN DE THOLOME,
Place de la Mairie.

4 juin
Spectacle déambulatoire
«Les Recyclowns» (gratuit)
de 10h à 11h30
Marché de VIUZ EN SALLAZ,
Place de la Mairie.

15 & 16 juin
Visite de l'usine de
traitement des déchets
de MARIGNIER (gratuit)
Inscription obligatoire* :
04 50 98 43 14
*places limitées

Renseignements : 04 50 98 43 14

Lors du prochain conseil communautaire, les conseillers pourront prendre connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS déchets. Les premiers éléments financiers de 2017 permettent de constater une stagnation des dépenses et une hausse des recettes pour le service.

D. ANDREOLI attire l'attention sur l'absence d'étiquettes sur certaines colonnes suite au nettoyage. C. CHAFFARD répond qu'il est prévu que le SIVOM passe derrière pour remettre en place si besoin.

M. BOCHATON demande si la fréquence de collecte des textiles peut être augmentée. C. CHAFFARD explique qu'une deuxième borne peut être mise en place. M. BOCHATON demande s'il serait possible de la placer vers le stade. C. CHAFFARD transmettra la demande au service déchets.